



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 24 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, Ecole des Arts, Pôle Nature de Vitrezay, Maison de la Forêt, Médiathèque, Maison de la Vigne et des saveurs, Parc des Labyrinthes Mysterra, Centre des congrès).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Monsieur MOTARD Mattéo en tant que surveillant de baignade du 01 au 04 juin 2022,
- Monsieur CHAUVIÈRE Thibault en tant que surveillant de baignade du 02 au 12 juin 2022,
- Monsieur LASSERRE Fabien en tant que surveillant de baignade du 04 au 12 juin 2022,
- Madame RAVON Annelys en tant que surveillante de baignade du 04 au 13 juin 2022,
- Monsieur BRUN Valentin en tant qu'agent d'accueil du 11 au 19 juin 2022,
- Madame ROUSSEAU Chloé en tant qu'agent d'accueil du 11 au 27 juin 2022,
- Monsieur AUBERT Ludovic en tant que surveillant de baignade le 12 juin 2022,

Fait à Jonzac,

Le 30 MAI 2022

Le Président

Claude BELOT

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge

7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,

la 8^e Vice-Présidente étant absente,

le 2^e Vice-Président : M. Jacky QUESSON